



# **Master 1 Sciences du Langage, Parcours FLE**

**Guide étudiant 2025-2026**

# Présentation du Master Sciences du Langage

## Parcours Français Langue Etrangère

L'objectif du parcours FLE est d'offrir une formation didactique appuyée sur de solides compétences linguistiques (2 niveaux selon les prérequis), mais aussi informée des enjeux ethnolinguistiques, anthropologiques des situations discursives interculturelles propres au contexte socioprofessionnel de l'enseignement des langues et à ses pratiques enseignantes.

Le parcours FLE apporte aux étudiants des compétences transversales en analyse des pratiques pédagogiques et des situations d'enseignement du Français comme langue étrangère, mais aussi des compétences spécifiques s'appuyant sur des fondements théoriques linguistiques, psycholinguistiques et didactiques.

Durant la formation, les étudiants effectuent un stage d'observation et/ou d'enseignement dans le domaine de l'enseignement du Français Langue Etrangère. Les étudiants rédigeront un journal de bord d'initiation à la recherche qui consistera à la construction d'une problématique de recherche professionnelle.

### Débouchés Parcours FLE

Le **Parcours FLE** mène à des études de doctorat, recherche universitaire en didactique, sciences du langage, didactique des cultures, à l'Université de Nantes ou ailleurs.

- Formation de professionnels de la communication didactique, en analyse comme en programmation, en particulier du FLE/FLS avec une ouverture sur le FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) : enseignement du FLE, formation des enseignants en FLE, ingénierie de l'enseignement, coopération linguistique et culturelle, diffusion de la francophonie.
- Recherche publique et enseignement supérieur (avec poursuite d'études en Doctorat : enseignant-chercheur, chercheur).

Codes des fiches ROME les plus proches : K2108 (Enseignement supérieur), K2111 (Formation professionnelle), K2102 (Coordination pédagogique), K2401(Recherche en sciences de l'homme et de la société).

# Coordonnées, informations pratiques

## Département Sciences du langage

UFR Lettres et langages  
Chemin de la Censive du Tertre  
BP 81227  
44312 Nantes Cedex 3 (Bâtiment Tertre)

Responsable coordinateur du Master Sciences du langage : Isabelle ROY

Professeur en Sciences du Langage

✉+33(0) 2 53 00 94 71

✉ isabelle.roy@univ-nantes.fr

Bâtiment Censive bureau C236

Responsable coordinateur du parcours Français langue étrangère : Nathalie GARRIC

Professeur en Sciences du Langage

✉ +33(0) 2 53 48 77 10

✉ nathalie.garric@univ-nantes.fr

Bâtiment Censive bureau C128

Responsable des stages : Abdelhadi BELLACHHAB

Maître de conférences, HDR

✉ + 33(0) 2 53 4877 22

✉ abdelhadi.bellachhab@univ-nantes.fr

Bâtiment Censive bureau C128

Secrétariat :

✉+ 33(0) 2 53 48 77 02/02 53 52 22 76

✉ secretariat.sc-langage@univ-nantes.fr

Bâtiment Censive

## Scolarité / inscriptions :

Scolarité Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales

Chemin la Censive du Tertre, BP 81227, 44312 Nantes Cedex 3. (Bâtiment Tertre)

<http://www.univ-nantes.fr/scolarites/LLSHS/contact>

## Emplois du temps

Les emplois du temps sont consultables sur le site <https://edt.univ-nantes.fr> (accès avec vos identifiants et mot de passe étudiant) à partir de la semaine de pré-rentrée.

# Plan du campus Tertre

Site 07

## Campus Tertre

### Accessibilité



#### Itinéraires recommandés

- depuis les arrêts de tram
- depuis le pôle étudiant

#### Temps de trajet associés

- 🚶 4 min 20 depuis les arrêts de tram
- 🚶 4 min 40 depuis le pôle étudiant

↗ Portes automatiques

➡ Portes manuelles

♿ Rampes d'accès

♿ Places PMR

P Parking

# M1 mention Sciences du langage, Parcours FLE

SEMESTRE 1		ECTS	Coeff.	Heures CM	Heures TD
UE	Titre de l'enseignement				
<b>TRONC COMMUN parcours SDL et parcours FLE :</b>					
<b>UEF1 : Phonology &amp; phonetics : au choix selon pré-requis</b>		<b>6</b>	<b>1</b>		
LMSLCL7U01	<b>Phonology and phonetics: general</b>			12	12
	<b>Phonology and phonetics: advanced</b>			12	12
<b>UEF2 : Syntax &amp; semantics: au choix selon pré-requis</b>		<b>6</b>	<b>1</b>		
LMSLCL7U02	<b>Syntax and semantics: general</b>			24	24
	<b>Syntax and semantics: advanced</b>			12	12
<b>PARCOURS FLE :</b>					
<b>UEF 3 LMSLFE7U03</b>	Anglais pour le FLE	3	1		24
<b>UEF 4 LMSLFE7U04</b>	Systèmes d'écriture et système graphique français	3	1	14	8
<b>UEF 5 LMSLFE7U05</b>	Phonétique et prosodie : correction	3	1	14	8
<b>UEF 6 LMSLFE7U06</b>	Ingénierie de l'enseignement	3	1	14	8
<b>UEF 7 LMSLFE7U07</b>	Théories pragmatiques et communication didactique	3	1	14	8
<b>UEF 8 LMSLFE7U08</b>	Enseignement, apprentissage et acquisition en FLE	3	1	14	8
<b>Total Semestre 1</b>		<b>30</b>		<b>1 30</b>	<b>124</b>
SEMESTRE 2		ECTS	Coeff.	Heures CM	Heures TD
<b>UEF 9 LMSLFE8U01</b>	Linguistique pour l'acquisition et apprentissage du FLE/FLS	3	1	14	8
<b>UEF 8 LMSLFE8U02</b>	Docimologie et évaluation	3	1	14	8
<b>UEF 9 LMSLFE8U03</b>	UE Stage / Méthodologie de la recherche (journal de bord)	15	5		24
<b>UEF 10 LMSLFE8U04</b>	Didactique du lexique : sémantique	3	1	14	8
<b>UEF 11 LMSLFE8U05</b>	Linguistique française pour la programmation didactique	3	1	14	8
<b>UEF 12 LMSLFE8U05</b>	Situations et parcours institutionnels (cours mutualisé M2)	3	1	20	
<b>Total Semestre 2</b>		<b>30</b>		<b>76</b>	<b>56</b>
<b>Total Année 1</b>		<b>60</b>		<b>160</b>	<b>168</b>

# Programme des cours du premier semestre

**Phonology and phonetics - general** : consulter le livret *SDL*

**Phonology and phonetics - advanced** : consulter le livret *SDL*

**Syntax and semantics - general** : consulter le livret *SDL*

**Syntax and semantics: advanced** - consulter le livret *SDL*

## Anglais pour le FLE (LMSLFE7U03) – COLLIN Catherine

Ce cours présente et met en œuvre différentes méthodologies et techniques (y compris l'utilisation de divers moyens pédagogiques) dans un enseignement résolument pratique et participatif. L'évaluation est basée sur la réalisation et l'exécution d'un mini-cours de langue (dossier + prestation orale).

L'enseignement se déroule en anglais ; le dossier et la présentation du mini-cours seront exprimés en anglais, sauf dérogation particulière.

## Systèmes d'écriture et système graphique français (LMSLFE7U04) - TOWHIDI Somayeh

Ce cours propose une réflexion sur l'écrit devenant (grâce aux travaux en sémiologie, analyse textuelle et en didactique de l'orthographe) objet linguistique spécifique en compréhension comme en production de texte. Le but du programme est de parcourir l'histoire de l'écriture et des systèmes d'écriture actuels dans le monde ainsi que l'histoire et la structure de la langue française (un récapitulatif sur l'histoire de l'orthographe française est tracé, on parcourt la période d'adoption de l'alphabet latin, celle de l'ancien et du moyen français jusqu'à l'après Académie). On s'intéresse aussi à l'évolution du système phonologique et son influence sur la fixation de l'écrit ; on aborde également la question de la diachronie pour expliquer les formes résiduelles qui gênent la description synchronique de l'orthographe et les diverses réformes. Lors de ce cours, on peut acquérir en complément des bases conceptuelles et méthodologiques associées à l'enseignement de l'orthographe et de l'écrit auprès d'apprenants de FLE. Par ailleurs, un travail de réflexion autour des variations de l'orthographe est proposé dans ce cours (e.g. étude des écarts, des normes et de l'erreur dans l'apprentissage du FLE).

## Phonétique et prosodie : correction (LMSLFE7U05) – GRANDON Bénédicte

Ce cours vise à former les étudiants à concevoir et à mettre en œuvre un dispositif d'enseignement de la prononciation et de la prosodie du FLE.

Les points abordés seront les suivants :

- notions d'acoustique et de perception de la parole ;
- acquisition du système phonologique en langue maternelle ;
- description du système phonologique du français, français standard et variation ;
- prosodie (accent, rythme, intonation) et gestualité (multimodalité) ;
- comparaison de différents systèmes phonologiques ;
- analyse d'échantillons audio de productions orales d'apprenants de FLE de plusieurs origines linguistiques afin d'identifier les erreurs phonétiques et prosodiques des apprenants ;
- méthodes de correction phonétique : phonétique articulatoire, oppositions phonologiques, méthode verbo-tonale, ... ;
- mise en place d'une démarche de remédiation adaptée.

## Bibliographie

Boubnova, G. (2006). Correction phonétique : enseignement du français/du russe à des apprenants russophones/francophones. *Revue Française de Linguistique Appliquée*, XI-1, 7-19.

Champagne-Muzar, C. et Bourdages, J. 1998. Le point sur la phonétique, Paris : CLE International.

Chiss, J.-L., Filliolet J. et Maingueneau, D. 2001. Linguistique française, tome 1: Notions fondamentales, phonétique, lexique, Paris : Hachette (éd. originale 1977).

- Gick, B., Wilson, I., Koch, K. & Cook, C. (2004). Language-specific articulatory settings: Evidence from inter-utterance rest position. *Phonetica*, 61, 220-233.
- Guenther, F.H. & Gjaja, M.N. (1996). The perceptual magnet effect as an emergent property of neural map formation. *Journal of the Acoustical Society of America*, 100, 1111-1121.
- Kaneman-Pougatch, M. et E. Pedoya-Guimbretière. 1991. Plaisir des sons : enseignement des sons du français. Paris : Hatier/Didier.
- Klatt, D.H. (1989). Review of selected models of speech perception. In Marslen-Wilson, W.D. (ed.), *Lexical Representation and Process*. Cambridge, MIT Press, 169-226.
- Landercy-Renard (1977) Eléments de phonétique, Didier Bruxelles
- Lauret, B. 2007. Enseigner la prononciation du français : questions et outils. Paris : Hachette.
- Léon, M. 2003. Exercices systématiques de prononciation française. Paris : Hachette.
- Martin, P. 2009. Intonation du français, Paris : Armand Colin, coll. « U ».
- Wauquier-Gravelines, S. (2004). Les ‘liaisons dangereuses’. Phonologie et psycholinguistique : une interface complexe. In Ferrand, L. & Grainger, J. (éds), Psycholinguistique cognitive. Essais en l'honneur de Juan Segui, Bruxelles, De Boeck Université. Retrieved from <<http://sophie.wauquier.pagesperso-orange.fr/download/CH4049ch05.pdf>>.
- Articulatory settings of French and English monolingual and bilingual speakers. PhD dissertation, University of British Columbia, <<https://circle.ubc.ca/handle/2429/18418>>

### **Ingénierie de l'enseignement (LMSLFE7U06) – Bellachhab ABDELHADI**

Le cours propose une initiation au domaine de l'ingénierie pédagogique, niveau opérationnel de l'ingénierie de la formation. Il s'agira, en premier lieu, de présenter une définition de ce domaine, puis de traiter de la question de l'utilité et la finalité de l'ingénierie pédagogique, et ensuite d'identifier les contextes d'application et les acteurs de ce domaine pour enfin discuter des compétences requises pour y œuvrer.

Le cours se fixe comme objectifs le fait d'être capable d'établir une analyse des besoins afin de concevoir une action de formation pour des apprenants de FLE/FOS, de la mettre en œuvre et de l'évaluer.

Modalités d'évaluation : un dossier à réaliser en binômes, dont l'objectif est la conception d'un dispositif de formation, ainsi que l'élaboration d'une séquence didactique + un exposé (ou un devoir sur table).

#### Bibliographie indicative :

- BELLIER S. : Ingénierie en formation d'adultes. Editions Liaisons, 2<sup>e</sup> éd. 2002. 110 p
- CASPAR P. : Le concept d'ingénierie éducative, Les cahiers du CEFI, n° 8, oct. 1984
- DENNERY M. : Piloter un projet de formation, de l'analyse de la demande au cahier des charges. ESF 4<sup>e</sup> édition, 2006. 222 pages
- GALISSON R., PUREN C., 2000, La formation en question, Clé International, 128 p.
- LE BOTERF G.- L'ingénierie et l'évaluation de la formation : 75 fiches-outils. Ed d'organisation, 1998
- MEIGNANT A.- Manager la formation. Liaisons, 1997
- PAQUETTE G.- L'ingénierie pédagogique. Presses de l'Université du Québec 2002

### **Théories pragmatiques et communication didactique (LMSLFE7U07) - GARRIC Nathalie**

Ce cours aborde les principales théories de la pragmatique linguistique : les théories de l'énonciation et les théories des actes du langage. Sont ainsi proposés des outils conceptuels permettant de décrire et de comprendre le fonctionnement des actes de la communication verbale, dans des situations diverses de la vie quotidienne, de la vie professionnelle et dans les interactions de la communication en classe de français. L'analyse des pratiques langagières met l'accent sur le traitement des « difficultés » de communication inhérentes au fonctionnement langagier en relation avec l'acquisition de la compétence de communication et de la compétence sémantique.

#### Indications bibliographiques :

- Bracops, M. 2010. Introduction à la pragmatique, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- Maingueneau, D. 2000. Analyser les textes de communication, Paris, Nathan.
- Garric, N. & Calas, F. 2007. Introduction à la pragmatique, Paris, Hachette supérieur.
- Moeschler, J. 1996. Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle, Paris, Armand colin.

### **Enseignement, apprentissage et acquisition en FLE (LMSLFE7U08) – GRANDON Bénédicte**

Ce cours s'intéressera dans un premier temps aux principales théories en acquisition des langues (L1 et L2) sur lesquelles s'appuient les didacticien.nes du FLE. Dans la suite du cours seront abordés les facteurs qui influencent l'acquisition, qu'ils soient linguistiques ou liés au profil de l'apprenant.e. Nous nous intéresserons également aux stratégies développées par l'apprenant.e au cours de l'apprentissage de la langue étrangère.

Bibliographie sera communiquée ultérieurement

## Programme des cours du second semestre

### Linguistique pour l'acquisition et apprentissage du FLE/FLS - (LMSLFE8U01) - GRANDON Bénédicte

L'objectif de ce cours est de mettre en lien les caractéristiques linguistiques du français et leur acquisition dans le contexte d'un cours de FLE.

Bibliographie sera communiquée ultérieurement

### Docimologie et évaluation (LMSLFE8U02) – GUEDAT-BITTIGHOFFER Delphine

Le cours adoptera les différents points suivants :

- Problématique de l'évaluation : formes et paramètres, programmes et référentiels, situations, prérequis, objectifs et procédures, dimensions sociales, culturelles et internationales
- Définitions des objectifs et analyse d'épreuves
- Analyse et typologie d'outils certificatifs dans le domaine de l'évaluation et des certifications en langues vivantes : tests, diplômes, questionnaires d'attitudes, outils d'auto-évaluation...
- Définition des tests et choix des supports, constructions de barèmes et de procédures de correction
- Évolutions des conceptions en relation avec le Cadre européen commun de référence pour l'enseignement des langues
- Repérage et suivi des traces d'acquisition ; la dimension développementale
- Mise en place de formes d'évaluations alternatives tournées vers l'évaluation positive et formative

#### Indications bibliographiques :

Allal Linda, Cardinet Jean et Perrenoud Philippe, (éd.), L'évaluation formative dans un enseignement différencié, Berne, Peter Lang, 1979, 1981, 1983, 1985.

Astolfi Jean-Pierre, L'erreur, un outil pour enseigner, ESF éditeur, 1997.

Barlow Michel, Formuler et évaluer ses objectifs en formation, Lyon, Chronique sociale, coll. L'essentiel, 1989.

Cardinet Jean, Évaluation scolaire et pratique, Bruxelles, De Boeck, 1986.

De Landsheere Gilbert, Évaluation scolaire et pratique. Précis de docimologie, Paris, Nathan, 1972.

Hadjí Charles, L'évaluation démythifiée, ESF éditeur, 1997.

Hameline Daniel, Les objectifs pédagogiques en formation initiale et continue, Paris, ESF éditeur, 1979.

### UE STAGE / Méthodologie de la recherche (journal de bord) (LMSLFE8U03)

#### *Attention certaines séances de ce cours commenceront dès le premier semestre*

Cette UE se compose de deux parties :

- un stage d'observation et/ou d'enseignement dans les domaines du Français Langue Etrangère à hauteur de 30 heures d'enseignement effectives (1h00 d'enseignement = 1h30 d'observation) minimum à répartir sur l'année universitaire. Le stage fera l'objet d'un accord avec le responsable des stages (M. Bellachhab). Une convention sera rédigée et une attestation sur le déroulé du stage sera fournie par l'institution d'accueil.
- des cours de méthodologie de la recherche sous forme de séminaires obligatoires

L'objectif des séminaires est de traiter les différentes étapes méthodologiques de la construction d'une problématique scientifique. Il présente des outils, des pratiques propres à la démarche méthodologique tout en questionnant certains de leurs enjeux, aborde les différents types de recueil de données et de construction de

corpus en fonction du/des cadre(s) théorique(s) sélectionné(s), du protocole de recherche mis en place et du terrain d'expérimentation adopté, enfin, il expose les exigences et les conventions de l'écriture scientifique (conventions de citation, plagiat, mémoire, rapport, résumé d'ouvrage, synthèse d'articles, communication et contribution scientifiques). Les étudiants rédigeront, sous la direction de leur encadrant, un journal de bord d'initiation à la recherche qui servira de base à l'écriture du mémoire en master 2.

**Pour le bon fonctionnement de cette UE, les étudiants devront communiquer à leur directeur de recherche la problématique sur laquelle reposera le journal de bord avant le 15 décembre 2024.**

### **Didactique du lexique : sémantique (LMSLFE8U04) - GARRIC Nathalie**

A l'interface de la linguistique et de l'analyse des pratiques enseignantes dans le domaine des langues étrangères, le cours se propose d'aborder les fondements théoriques des approches du sens. Il s'agit prioritairement d'étudier comment les travaux en sémantique permettent de définir une sémantique et une didactique du lexique. On s'interroge sur l'opérationnalité des dictionnaires et sur les moyens de définir le sens des mots de manière efficace dans un contexte de didactique des langues. Ce cours questionne également les problèmes liés à la représentation de la signification lexicale en contexte d'usage textuel et/ou discursif.

#### Indications bibliographiques :

- Barbier, J.M., Galatanu, O.,(éds) 2000. Signification, sens, formation, Paris, Presses Universitaires de France  
Calaque, E. et David, J., Didactique du lexique. Contexte, démarches, supports, Bruxelles, De Boeck Université  
Grossmann F., « Didactique du lexique : état des lieux et nouvelles orientations », Pratiques, 149-150 | 2011, 163-183.  
Larrivée, P. 2008. Une histoire du sens. Panorama de la sémantique linguistique depuis Bréal, Bruxelles/Bern/Berlin/Frankfurt, P.Lang  
Nonnon, E., « La didactique du français et l'enseignement du vocabulaire, dans vingt ans de revues de didactique du français langue première », Repères, 46 | 2012, 33-72.  
Zufferey, S., Moeschler, J. 2012. Initiation à l'étude du sens. Sémantique et pragmatique, Auxerre, Sciences Humaines Éditions.  
Petit, G. (2000) : « Didactique du lexique et problématique de l'unité lexicale : état d'une confusion », Le Français Aujourd'hui, 131, 53-62.

### **Linguistique française pour la programmation didactique (LMSLFE8U05) - KAZLAUSKIENE Vitalija**

Nous abordons dans ce cours des questions allocentrees de linguistique, autrement dit des questions que se pose un apprenant du français L2 et pour lesquelles il est difficile de trouver des réponses dans les grammaires savantes ou manuels de FLE. Ces questions relatives au choix des articles, du futur, du genre grammatical, de la base verbale ou au placement de l'adjectif ne relèvent pas d'une grammaire savante conçue en parties du discours ou encore d'une grammaire scolaire visant l'apprentissage par des locuteurs du français de l'orthographe grammatical. Nous abordons ainsi la question des articles (à quoi servent-ils? quand utiliser le/la et quand utiliser un/une?), du genre (est-il vraiment arbitraire?), du placement de l'adjectif (règles ou tendances?), des futurs (quel futur pour exprimer le futur? le futur proche situe-t-il vraiment un événement proche? quels sont les facteurs explicatifs de l'usage d'un futur?) et la variation morphologique du verbe, en particulier des bases verbales, à l'oral. Dans ce cours, nous attirons aussi l'attention des étudiants sur la pertinence de la terminologie métalinguistique utilisée pour décrire les catégories grammaticales, par exemple article défini et indéfini, futur simple et proche, pour proposer, au terme de l'analyse, une métalangue plus transparente.

#### Bibliographie

- Breckx, M., Cherdon C., et Wautelet, B., Grammaire Française. Bruxelles : De Boeck, 2012.  
Charaudeau, P. Grammaire Du Sens Et De L'expression. Paris : Hachette éducation, 1992.  
Sarfati, G-E. Linguistique : Initiation Aux Grandes Théories. Paris : Armand Colin, 2020.  
Charaudeau, P. Grammaire Du Sens Et De L'expression. Paris : Hachette éducation, 1992. Choix édition : 2019

### **Situations et parcours institutionnels (LMSLFE0U05) – Abdelhadi Bellachhab**

Le cours propose un aperçu d'un certain nombre d'institutions et d'acteurs intervenants dans le champ du FLE. Il sera également l'occasion d'accueillir plusieurs acteurs/professionnels représentant la diversité des métiers du FLE. Ces professionnels viennent témoigner de leurs expériences diverses et variées.

L'objectif derrière ces rencontres est de :

- Connaitre le champ du FLE à travers ses institutions et ses acteurs ;
- S'ouvrir sur les différentes perspectives professionnelles qui s'offrent aux futurs diplômés en FLE ;
- Pouvoir construire son projet et parcours professionnels.

Modalité d'évaluation : L'évaluation finale se fait sous forme d'un bilan de compétences (10 pages maximum) dans lequel l'étudiant :

- fait l'état des lieux de ses acquis professionnels et personnels, et identifie ses compétences, aptitudes et motivations ;
- présente la construction "idéale" de son projet professionnel, justifiant les moyens de le mettre en œuvre et ses attentes.

et un court exposé portant sur un métier ou une institution choisie en lien avec le champ du FLE.

#### Bibliographie indicative :

BARTHELEMY, F. (2007), Professeur de FLE. Histoire, enjeux et perspectives, Paris, Hachette FLE.

BERCHOUUD, M. & HUVER, E. (2009), Quelles formations durables en FLE, FLS... ?, Les cahiers de l'ASDIFLE, vol 21.

CUQ, J-P. & GRUCA, I. (2008), Cours de didactique du français langue étrangère et seconde, Grenoble, PUG.

PORCHER, L. (1987), Enseigner-diffuser le français : une profession, Paris, Hachette.

PORCHER, L. MONNERIE-GOARIN, A., BARBOT, M-J. & GUIMBRETIERE, E. (2004), Les métiers du FLE, Les cahiers de l'ASDIFLE, vol 16.

## UE facultative

### « Validation de l'Engagement Etudiant » (VEE)

Afin de favoriser l'engagement bénévole des étudiants au service de la société et l'acquisition de compétences par ce biais, l'UFR Lettres et Langages, en accord avec les préconisations de l'Université de Nantes et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, propose aux étudiants de toutes ses formations une **UE facultative en fin de cursus** (second semestre de la L3 pour les Licences, second semestre du M2 pour les Masters).

Ne sont concernés que les **engagements non rémunérés** sur le territoire national au service **d'associations à but non lucratif** (à l'exclusion d'associations confessionnelles ou d'associations incitant à la haine ou faisant l'apologie des discriminations), l'**engagement au service de l'université** (représentants élus dans des conseils centraux, fonctions principales des BDE par ex.), ou encore certains engagements rémunérés répondant à des critères particuliers de **service public** (ex. : sapeurs-pompiers volontaires).

Deux conditions doivent être réunies : (i) qu'il s'agisse **d'engagements conséquents** (plus de 150 heures par an) ; (ii) que le **projet ait été présenté et approuvé par la commission VEE** de l'UFR se tenant en début d'année (mi-octobre). Responsable de la commission à contacter : [stephanie.taveneau@univ-nantes.fr](mailto:stephanie.taveneau@univ-nantes.fr). La commission est souveraine quant à l'approbation ou non du projet, et peut examiner l'opportunité d'un aménagement d'études éventuellement demandé par le candidat.

La validation de cette UE facultative intervient en fin d'année après la présentation des justificatifs nécessaires et d'un **rappor t d'activité succinct (2-3 pages)**. Aucune note n'est attribuée.

Cette validation donne concrètement le droit à une **bonification de la moyenne générale de 0,25 points** en fin de formation dans le cas standard (ou bonification de 0,5 points dans des cas exceptionnels : responsabilités nationales, engagements allant bien au-delà de 150 heures par an...). La bonification est automatiquement déclenchée par la validation de l'UE à la fin du second semestre de L3.

Cet engagement peut **avoir lieu à un niveau inférieur du cursus** mais n'est validé **qu'une seule fois au cours de la scolarité, en fin de formation** (L3 ou M2) :

Ex. Vous accomplissez une démarche VEE en cours de Licence 2 en présentant votre projet d'engagement bénévole en début d'année auprès de la commission qui l'approuve, et vérifie l'accomplissement du projet en fin d'année sur présentation des pièces justificatives (attestation et rapport) > la trace de cet engagement sera conservée pour une validation reportée de l'UE facultative en fin de L3. Idem en cours de M1 pour une validation en fin de M2.

<https://lettreslangages.univ-nantes.fr/formations/validation-de-lengagement-etudiant>

# Modalités de Contrôle des connaissances

*Communiqué sous-réserve de modifications*

UE	NOM de l'UE	Coef	ECTS	Langue d'enseignement (Liste déroulante)	Modalités pédagogiques envisagées	Type évaluation
LMSLCL7E1A	<b>Phonologie &amp; phonétique - fondements</b>	1	6	Français 100 %	Présentiel	Voir livret SDL
LMSLCL7E1B	<b>Phonologie &amp; phonétique - concepts avancés</b>	1	6	Français 100 %	Présentiel	Voir livret SDL
LMSLCL7E2A	<b>Syntaxe &amp; sémantique - fondements</b>	1	6	Français 100 %	Présentiel	Voir livret SDL
LMSLCL7E2B	<b>Syntaxe &amp; sémantique - concepts avancés</b>	1	6	Français 100 %	Présentiel	Voir livret SDL
LMSLFE7U03	<b>UE Anglais pour le FLE</b>	1	3	Français 50% / Anglais 50%	Présentiel	CC : CCO - DOS
LMSLFE7U04	<b>UE Systèmes d'écriture et système graphique français</b>	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO - DOS
LMSLFE7U05	<b>UE Phonétique et prosodie : correction</b>	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO - DOS
LMSLFE7U06	<b>UE Ingénierie de l'enseignement</b>	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO et/ou DOS
LMSLFE7U07	<b>UE Théories pragmatiques et communication didactique</b>	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCE - DOS
LMSLFE7U08	<b>UE Enseignement, apprentissage et acquisition en FLE</b>	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO - DOS
LMSLFE8U01	<b>UE Linguistique pour l'acquisition et apprentissage du FLE</b>	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO et/ou DOS
LMSLFE8U02	<b>UE Docimologie et évaluation</b>	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO et/ou DOS
LMSLFE8U03	<b>UE Stage / Méthodologie de la recherche (journal de bord)</b>	5	15	Français 100 %	Présentiel	CC : RAPR - EXO (SOUT)
LMSLFE8U04	<b>UE Didactique du lexique : sémantique</b>	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO et/ou DOS
LMSLFE8U05	<b>UE Linguistique française pour la programmation didactique</b>	1	3	Français 100 %	Distanciel hybride	CC : CCO - CCE
LMSLFE0U05	<b>UE Situations et parcours institutionnels</b>	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO - DOS

IMPORTANT : Note plancher pour le journal de bord (écrit et soutenance) : 8/20

Conformément aux dispositions particulières prévues par l'Article 20 du texte des Règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes", l'UEC4 « TER-M1 » et l'UEF12 « Méthodologie de la recherche/TER du Master 1 de Sciences du langage, parcours SDL sont soumises à une note plancher de 08/20. La validation des autres unités d'enseignement semestres 1 et 2 applique les règles définies à l'article 19 du même texte.

# Calendrier universitaire 2025-2026

Communiqué sous-réserve de modifications

	Du	Au
Pré-rentrée Accueil	08-sept	12-sept
Cours 1 <sup>er</sup> semestre	15-sept	12-déc
<i>Vacances de la Toussaint</i>	27-oct	02-nov
Rattrapage de cours - Révisions	15-déc	19-déc
<i>Vacances de Noël</i>	20-déc	04-janv
Examens 1 <sup>er</sup> semestre	05-janv	16 janvier inclus
Cours 2 <sup>nd</sup> semestre	19-janv	30-avr
<i>Vacances d'Hiver</i>	21-févr	01-mars
<i>Vacances de Printemps</i>	11-avr	26-avr
Examens 2 <sup>nd</sup> semestre	04-mai	21 mai inclus
	<b>Sauf les 8, 14 mai fériés et fermé le 15 mai</b>	
Oraux, Corrections, délibérations...	22-mai	09-juin
Date limite d'affichage des résultats		09-juin
Examens 2 <sup>nd</sup> session	17-juin	30 juin inclus
Oraux, Corrections, délibérations...	01-juil	10-juil
Date limite d'affichage des résultats		10-juil

# Contrôle des connaissances et examens

Règles applicables pour l'UFR Lettres et Langages

## Règlement des examens

<b>1- Convocation des étudiants</b>	<p>La convocation des étudiants aux examens est publiée par voie d'affichage, un mois avant le début des épreuves. La convocation est notifiée individuellement, à la même période, aux étudiants dispensés d'assiduité et aux étudiants handicapés.</p> <p>S'il y a lieu, la convocation fait apparaître avec précision les documents ou matériels autorisés pendant l'épreuve.</p>
<b>2 - Admission et sortie de la salle</b>	<p>Aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen après l'ouverture des sujets. Lorsque la durée de l'examen est supérieure à une heure, <b>les candidats ne peuvent quitter l'épreuve avant une heure</b>. La sortie de la salle, en cours d'épreuve, ne peut être qu'exceptionnelle et dûment autorisée par un surveillant.</p>
<b>3 - Contrôle des identités</b>	<p>L'identité des candidats est contrôlée. Ce contrôle peut aussi avoir lieu en cours ou à la fin de l'épreuve ; le candidat dépose alors sur le coin de sa table, sa pièce d'identité et sa carte d'étudiant.</p> <p>Le candidat dépose tout document ou bagage avant de gagner sa place, hormis les documents et matériels dûment autorisés.</p>
<b>4 - Affichage de la composition du jury</b>	<p>La composition du jury est affichée sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.</p>
<b>5 - Émargement et comptage des copies</b>	<p>Chaque candidat émarge en rendant sa copie, il numérote les intercalaires éventuels. Après chaque épreuve, les surveillants procèdent au comptage des copies, vérifient les émargements, indiquent les absents sur la liste et émargent à la fin de cette liste.</p>

<b>6 - Conditions de correction des copies</b>	Les corrections se font dans le respect de l'anonymat des copies. Les copies ne font pas l'objet d'une double correction.
<b>7 - Fraude ou tentative de fraude</b>	<p>Tout usager de l'Université lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen, relève du pouvoir disciplinaire exercé en premier ressort par le Conseil d'Administration constitué en section disciplinaire.</p> <p>Une fraude ou tentative de fraude, ou un incident de toute nature, donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal d'examen. Quand aucun incident n'est à signaler, le procès-verbal d'examen porte la mention "rien à signaler". Dans tous les cas, le procès-verbal d'examen est signé par les surveillants.</p> <p>Le candidat, auteur ou complice présumé de la fraude ou tentative de fraude, peut néanmoinsachever l'épreuve, dans des conditions régulières, il doit signer le procès-verbal ; son éventuel refus de signer le procès-verbal est portée au procès-verbal.</p> <p>Le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite ni relevé de notes n'est délivré avant que la formation n'ait statué.</p>
<b>8 - Communication des notes et consultation des copies</b>	Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les étudiants ont droit, sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, selon les modalités définies par l'U.F.R. Les copies sont archivées pendant un an.

## Règles communes du contrôle des connaissances

(Votées par la CFVU du 23 mars 2017)

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Article L. 613-1 du code de l'éducation ;
- Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

NB : Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation.

## **Article 1 – Inscriptions**

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. Lors d'une réorientation de L1 pour le second semestre, l'inscription pédagogique est réalisée consécutivement à l'acceptation par l'étudiant de la proposition de réorientation. Dans les autres cas, l'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres. Les modifications pourront être réalisées par l'étudiant grâce à ses webservices dans les conditions et périodes autorisées. Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle Licence est limité selon les modalités suivantes :

- un redoublement de droit de chaque année d'études ;
- le président de l'Université garde la possibilité d'octroyer par dérogation une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans le cas de situations jugées particulières.

Les étudiants qui ont interrompu leurs études depuis trois ans au moins et ceux qui ont déjà validé une licence bénéficient de nouveau du droit aux inscriptions annuelles tel que défini ci-dessus.

Les crédits ECTS délivrés par l'Université d'origine au titre de la même formation sont définitivement acquis à l'étudiant.

Dans le cadre d'une procédure de transfert et des articles D612-4 et D612-6, les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

## **Article 2 – Examens Modalités**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le mode de contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Chaque composante publie le nombre des épreuves, leurs nature, durée, coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales.

Sous réserve des cas particuliers prévus au dernier alinéa, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après la publication des résultats de la session initiale ;

### **> Session initiale**

Le nombre d'épreuves terminales est défini dans le règlement propre à chaque formation. Lorsque l'appréciation de l'acquisition des connaissances et compétences est réalisée à la fois par contrôle continu et examen terminal, le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations par UE. Lorsque l'appréciation des connaissances et des compétences est réalisée exclusivement par un contrôle continu et régulier, trois évaluations minimums par UE durant le semestre sont organisées pendant la période d'enseignement.

Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

### **> Session de rattrapage**

Dans le cas d'une évaluation en contrôle continu et régulier, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

- si l'enseignement est évalué en contrôle continu et régulier, et qu'aucune épreuve de seconde session n'est déjà prévue par le règlement de la formation, les épreuves organisées pour les étudiants en situation de dispense d'assiduité constituent également les épreuves de rattrapage de ces enseignements.
- le cas échéant, si aucune épreuve pour étudiant en dispense d'assiduité n'est prévue dans la formation concernée, les enseignements sont évalués par un écrit.

La session de rattrapage ne concerne que les UE qui n'ont pas été validées à la session initiale. La participation à la session de rattrapage est soumise à une procédure d'inscription, automatique ou volontaire selon les règles propres à chaque formation.

Si l'inscription à la session de rattrapage est automatique, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est la meilleure des deux notes entre la session initiale et la session de rattrapage.

Dans ce cas, eu égard aux conditions particulières d'organisation des examens concernant les étudiants avec mesure de compensation de handicap attribuée par arrêté du président de l'Université, l'inscription est volontaire. Les étudiants concernés choisissent, avec l'aide du service de scolarité, la ou les épreuves auxquelles ils souhaitent se présenter. Ils demeurent soumis aux mêmes modalités de contrôle des connaissances que les étudiants soumis au régime de l'inscription automatique.

Si l'inscription à la session de rattrapage est volontaire, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est :

- la note de la session de rattrapage si l'étudiant est inscrit ;
- la note de la session initiale si l'étudiant n'est pas inscrit aux épreuves de rattrapage.

Eu égard aux particularités de déroulement pédagogique et de validation, certaines UE (stages, UE d'insertion professionnelle, UE projet tuteuré, UE ne donnant pas lieu à une évaluation notée, sorties pédagogiques donnant lieu à évaluation) ne donnent pas lieu à session de rattrapage. Le cas échéant, le règlement de la formation peut prévoir une session de rattrapage.

### **Article 3 – Fraude – plagiat**

L'utilisation ou la détention de dispositifs de communication et/ou de stockage d'information est strictement interdite pendant les épreuves d'examen terminal et de contrôle continu (téléphones portables, assistants personnels...).

Par principe aucun document ou calculatrice n'est autorisé pendant les épreuves sauf lorsqu'ils sont expressément autorisés par le règlement de la formation ou par le responsable de l'épreuve.

Toute fraude ou tentative de fraude donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal établi par l'enseignant responsable et contresigné par l'étudiant. Le directeur de la composante transmet sans délai la demande de saisine de la section disciplinaire accompagnée du procès-verbal et de tout document utile à l'instruction du dossier. Le Président de l'Université de Nantes défère ou non l'étudiant devant la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Le plagiat est constitutif d'une fraude quelles que soient les circonstances dans lesquelles il est commis (travaux dirigés, travaux pratiques, rapports de stages, mémoires, etc.).

Lorsque la fraude est avérée, les résultats de l'étudiant des épreuves concernées sont annulés. En fonction de la gravité de la fraude, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur.

### **Article 4 – Absences**

L'absence à une épreuve d'évaluation des connaissances entraîne la note de zéro, prise en compte dans le calcul de la moyenne.

Pour une même session, il n'est pas organisé d'épreuve de remplacement en cas d'absence à un examen terminal.

Si le règlement de la formation le prévoit, en cas d'absence justifiée à une évaluation en contrôle continu, et au vu d'un justificatif, une évaluation de remplacement peut être organisée. Le justificatif devra être présenté dans les plus brefs délais.

## Article 5 – Validation, compensation et capitalisation

Une **unité d'enseignement** (UE) est acquise :

- dès lors que la moyenne des éléments constitutifs (EC) qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours ;

ou

- par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours, exception faite des passerelles prévues et définies dans le dossier d'accréditation des formations concernées.

Un **élément constitutif d'une UE** n'est pas capitalisable d'une année universitaire sur l'autre. Les règles de conservation, entre la session initiale et la session de rattrapage d'une même année, des résultats d'un EC sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

Une **année d'études** est validée :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ; ou
  - par compensation entre les différentes UE qui la composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). A défaut de la validation de l'année, un semestre est validé :
    - dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ; ou
      - par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les deux semestres. Les notes éliminatoires sont interdites. Le jury se prononce sur la validation des semestres à deux reprises :
  - dès la délibération de la session initiale, les UE compensées au sein du semestre sont définitivement acquises. Le règlement de la formation précise les modalités d'inscription aux examens et de conservation des notes de la session initiale ;
  - à l'issue de la session de rattrapage.

**Les crédits ECTS** (European Credits Transfert System : système européen de transfert des crédits) sont affectés aux UE. Il n'y a pas d'affectation au niveau des EC (élément constitutif) à l'exception des étudiant-e-s en mobilité entrante pour lesquels le contrat d'étude personnalisé peut le prévoir. La capitalisation d'une UE emporte attribution des ECTS.<sup>[SEP]</sup>Les crédits ECTS sont répartis par points entiers. Un semestre acquis dans le cadre d'une mobilité sortante est intégré dans la licence.

### **Bilan : que repasser en seconde session ?**

- Toute UE validée est validée même si un EC n'a pas la moyenne : il y a compensation entre les EC au sein de l'UE.

- Dans le cas d'une UE non validée, il faut repasser seulement les EC sous la moyenne.

ex : UE avec 2 EC

note EC 1 : 11/20

note EC 2 : 7 / 20

L'étudiant ne doit repasser l'examen que pour l'EC 2.

La note finale sera la meilleure des deux notes entre session 1 et session 2

- Pour certaines UE, les notes du contrôle continu sont conservées de la première session à la session de rattrapage, et sont affectées de nouveaux coefficients tels qu'ils sont prévus dans le tableau des modalités de contrôle des connaissances.

PS : il n'y a pas de convocation pour la seconde session.

### **Article 6 – Progression et redoublement**

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante dès lors qu'il a validé l'ensemble des années précédentes.

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre de L1, l'étudiant peut être réorienté à sa demande et sur décision du Président de l'Université de Nantes vers une autre formation et après avis de la commission pédagogique de la formation d'accueil.

Dans le respect des règles d'inscription édictées à l'article 1 « Inscriptions » concernant le nombre d'inscriptions autorisé dans le cycle L, le règlement de chaque formation peut prévoir qu'un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année précédente peut s'inscrire dans l'année d'études suivante. Pour cela, l'étudiant devra faire une demande écrite et motivée et l'autorisation sera délivrée après avis de la commission pédagogique de la formation.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la deuxième année ne peut être validée avant la validation de la première année manquante. L'Université ne peut s'engager à rendre la totalité des épreuves compatibles. En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Ni le jury, ni le président de l'Université, ne disposent du pouvoir de déroger à ces règles de progression.

### **Article 7 – Jury**

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque année d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année, en appliquant le cas échéant les règles de compensation. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury.

Le jury de L3 est un jury de diplôme qui peut s'appuyer sur l'ensemble du cursus du cycle L dans sa délibération.

Le jury est libre d'attribuer des points de jury.

## **Article 8 – Délivrance du diplôme**

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé indépendamment les trois niveaux de la licence : L1, L2 et L3.

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG. Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé d'une part le L1 et d'autre part le L2.

La délivrance ou non de mentions est précisée dans le règlement propre à chaque formation :

- moyenne du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG ;
- moyenne du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence ;
- attribution de la mention « assez bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 12/20;
- attribution de la mention « bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 14/20;
- attribution de la mention « très bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 16/20.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme.

## **Article 9 – Validation d'acquis**

La procédure de validation d'acquis est régie par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation. Les procédures de validation des acquis de l'expérience ainsi que celle de validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger sont régies par les articles R6213-32 et suivants. La validation se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, sans note. Les crédits ECTS correspondants sont acquis. Ces UE ne rentrent pas dans le calcul de la compensation.

## **Article 10 – Stage**

« Outre les stages éventuellement prévus au cours de la formation pour l'obtention du diplôme, les étudiants peuvent réaliser des stages volontaires dans les conditions suivantes :

- l'objet du stage doit être en rapport avec celui de la formation suivie, sauf cas particulier s'inscrivant dans le cadre d'un dispositif de réorientation (cf infra). Il appartient à l'enseignant responsable de la formation de déterminer si ce stage est en cohérence avec le parcours suivi et le projet pédagogique de l'étudiant (domaine d'activité cohérent, lien direct avec la formation et objectifs du stage complémentaires avec le diplôme préparé et susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant) ;
  - le stage ne doit pas intervenir aux dépens d'un suivi entier et assidu de la formation et de la préparation du diplôme par l'étudiant. En conséquence, il n'est pas envisageable, sauf exception, qu'un stage se déroule pendant les périodes réservées aux enseignements, aux examens et à leur préparation ;
  - le stage doit se dérouler conformément aux dispositions législatives et réglementaires prévues notamment au code de l'éducation (articles L 124-1 et suivants) ;
  - seul le modèle de convention de stage de l'Etablissement doit être utilisé. »
- Le cas particulier des stages d'orientation/réorientation, autorisant le déroulement de stages sans rapport direct avec la formation suivie par l'étudiant, et pendant les périodes réservées aux enseignements, ouvre des règles dérogatoires d'administration de la convention :

- Si l'objet du stage, dans une démarche individuelle accompagnée par le SUIO, est de valider un projet d'orientation, de réorientation ou d'insertion : le SUIO désigne parmi ses conseillers le référent du stagiaire, il est chargé d'attester la validité du contenu du stage auprès du directeur de composante signataire de la convention, et garant d'un

accompagnement mené en tout ou partie au SUIO.

- Si le stage est parti intégrante du dispositif de réorientation piloté par le SUIO (Transver'sup) : l'instruction des conventions de stage est confiée à la direction du SUIO, le référent du stagiaire est le chargé de l'accompagnement du stagiaire pour le compte du SUIO.

# RESSOURCES

---

## Messagerie

---

Personnels administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs communiquent auprès des étudiants directement sur leur adresse mail de l'Université. Les étudiants sont donc invités à consulter régulièrement leur boîte mail.

Pour communiquer auprès du personnel de l'Université : [Prenom.Nom@univ-nantes.fr](mailto:Prenom.Nom@univ-nantes.fr)

Pour communiquer auprès d'un étudiant de l'Université : [Prenom.Nom@etu.univ-nantes.fr](mailto:Prenom.Nom@etu.univ-nantes.fr)

## Gestion des emplois du temps

---

Les emplois du temps par semaine sont consultables à partir du mois de septembre sur le site [edt.univ-nantes.fr](http://edt.univ-nantes.fr). Des modifications d'emploi du temps pouvant être apportées, ce site est à consulter régulièrement.

## MADOC

---

Les enseignants de l'UFR Lettres et Langages sont invités à déposer le contenu de leurs cours sur la plateforme d'enseignements de l'Université de Nantes nommée MADOC. Pour y accéder, c'est [ICI](#).

## Les bibliothèques universitaires

---

La BU Lettres-Sciences Humaines propose toute l'année des séances de formation thématiques aux ressources documentaires qu'elle met à la disposition des étudiants. Ces formations sont les suivantes : utilisation des bases de données (par discipline), ressources sur la presse, méthodologie de l'internet, collection de films documentaires.

Pour obtenir le calendrier des prochaines formations, consultez la page d'accueil du portail documentaire Nantilus: <http://nantilus.univ-nantes.fr>

L'UFR Lettres et Langages dispose dans ses locaux de 2 BU avec près de 50 000 documents. Les bibliothèques CIDRE et Jean-Louis Gardies (philosophie) se trouvent au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment Censive.

# **LA VIE DU CAMPUS A L'UFR LETTRES ET LANGAGES**

---

## **Aide sociale**

---

Les étudiants de l'Université de Nantes peuvent prétendre à des aides sociales sous forme de bourse et/ou aide au logement universitaire. Pour cela, vous devez renseigner un « Dossier Social Etudiant » sur le site internet du CROUS : [www.crous.nantes.fr](http://www.crous.nantes.fr). Les critères d'éligibilité aux différentes aides y seront détaillés.

## **Pratiquer une activité sportive**

---

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose un large catalogue d'activités physiques. Les étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs de ces activités. Le tarif annuel est de 50€ pour les non-boursiers et 25€ pour les boursiers et ce pour 1, 2 ou 3 activités !

Le site internet du SUAPS : <https://unsport.univ-nantes.fr/>

## **Pratiquer une activité culturelle et artistique**

---

Les étudiants de l'Université de Nantes ont la possibilité de participer à des ateliers de pratique culturelle et artistique (UED Culture et initiatives) de l'Université de Nantes ! Cette pratique permet aux étudiants d'enrichir leur parcours de formation de connaissances complémentaires dans le domaine culturel et d'acquérir de nouvelles compétences, transversales et valorisantes. Théâtre, vidéo, photo, cinéma, conte, danse, arts plastiques et graphiques, écriture, production sonore... Des ateliers, master classes et stages menés par des artistes et intervenants professionnels sont proposés dans de nombreux domaines artistiques et culturels. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous, et vous seront présentés lors du forum des ateliers.

Fin septembre : Forum des ateliers en présence des intervenants (se renseigner auprès du Pôle étudiant). Renseignements et inscriptions: [ateliers-culture@univ-nantes.fr](mailto:ateliers-culture@univ-nantes.fr)

La culture à l'Université de Nantes : [www.univ-nantes.fr/culture](http://www.univ-nantes.fr/culture)

## Prendre soin de sa santé

---

Le Service de Santé des Etudiants (SSE) propose des consultations médicales de soins, des visites Bilan de santé préventif ou spécifiques liées au handicap, des consultations de dépistage bucco-dentaire, des ateliers bien-être, des groupes de paroles animés par des psychologues, la possibilité de se former aux premiers secours, des entretiens avec des assistantes sociales, etc.

Les consultations ne nécessitent pas d'avance de frais pour les étudiants se présentant avec leur carte vitale et la complémentaire santé.

Contacts et actualités du SSE : [www.univ-nantes.fr/sante](http://www.univ-nantes.fr/sante)

## L'association étudiante LÉLAN

---

L'association LÉLAN créée en 2019 promeut les liens entre les étudiants des divers départements de l'UFR Lettres et Langages et encourage leur investissement dans la vie du campus. Elle s'est donnée pour principaux objectifs de :

- Participer à **l'animation et à la dynamisation de la vie étudiante** de l'UFR Lettres et langages à l'Université de Nantes.
- Participer à **la représentation des étudiants de l'UFR Lettres et langages** de l'Université de Nantes devant les institutions universitaires.
- Favoriser **l'entraide et la solidarité** entre les étudiants de l'UFR Lettres et langages de l'Université de Nantes.

Montant de l'adhésion : 2€

# **SIGLES**

---

C.A. = Conseil d'Administration

CAC = Conseil Académique

C.P = Conseil de Pôle

C.S. = Conseil Scientifique

U.F.R. = Unité de Formation et de Recherche

FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes

SUIO = Service Universitaire d'Information et d'Orientation

BU = Bibliothèque Universitaire

SSE = Service de Santé des Etudiants

SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives et de plein air

FC = Formation Continue

CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

INSPÉ = Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

S1 = semestre 1

S2 = semestre 2

UE = Unité d'Enseignement, bénéficiant de crédits ECTS : si je valide, je capitalise

UEF = Unité d'Enseignement Fondamental

EC = Elément Constitutif, sans crédit ECTS : je ne peux pas capitaliser

ECTS = European Credits Transfer System : Système européen de transfert et de capitalisation de crédits. 1 année = 60 ECTS.

CM = Cours Magistral

TD = Travaux Dirigés

GC = Groupe Classe



Nantes Université